

Feuille d'Avis du district de Courtelary

Edition du 1^e novembre 2013

Délégations

MM Habegger Richard, Leuenberger Claude-Eric et Lemaitre Bruno représenteront la commune à l'inauguration officielle du Contrôle Officiel Suisse des Chronomètres, le mardi 12 novembre prochain à St-Imier. M. Lehmann Stéphane participera à la rencontre agendée le mercredi 11 décembre prochain par Parc régional Chasseral, rencontre qui permettra faire le bilan à ce jour et de discuter des perspectives pour la période 2016-2019.

Bureau de vote

Vont faire partie du bureau de vote du 24 novembre 2013, Mesdames Pauchard Christiane, Montanaro Joëlle et Paparo Angelina ainsi que Messieurs Berger Olivier, Boinay Pierre, Linder Patrick, Rohrer Serge et Sartori Thierry.

Législature 2013 - 2014

Le Conseil municipal a pris officiellement connaissance des listes qui ont été déposées en vue des élections municipales du 24 novembre 2013. Seul le Groupement des intérêts communaux a déposé deux listes, soit une liste pour la Mairie et une pour les membres de l'Exécutif. Les six personnes qui se trouvent sur la liste des membres du Conseil municipal ont été élus tacitement, ce sont M. Vuitel John, M. von Kaenel Dave, Mme Maeder Yacinthe, M. Lehmann Stéphane et M. Lemaitre Bruno, tous anciens ainsi que Mme Keller Berger Mélanie, nouvelle.

L'élection tacite n'étant pas admise pour l'élection du maire, M. Habegger Richard, seul candidat éligible, devra être élu lors du scrutin du 24 novembre, organisé en même temps que le scrutin Fédéral, Cantonal et Régional.

Mesures hivernales

Le Conseil municipal de Villeret a récemment adopté diverses mesures dans le cadre du service hivernal de déneigement et d'entretien de la voie publique.

Afin de pouvoir effectuer les travaux de déneigement dans les meilleures conditions, il engage les propriétaires de véhicules à respecter les règles élémentaires relatives au stationnement.

Dans des rues telles que la Rue de la Gare ou la Rue Neuve par exemple, il engage les riverains à stationner leurs véhicules sur un seul côté de la chaussée afin de permettre au service de la voirie d'effectuer son travail de déneigement sans contrainte.

A la Rue Principale et au centre de la localité notamment, il engage les propriétaires de véhicules à respecter les zones de parcage prévues et marquées.

Il décline d'ores et déjà toute responsabilité pour les dégâts qui pourraient être provoqués par les planches ou la fraiseuse à neige à des véhicules mal stationnés.

Par ailleurs, il avertit les éventuels automobilistes récalcitrants qu'ils seront justement sanctionnés selon les dispositions légales en vigueur.

Le Conseil municipal remercie d'ores et déjà la population de sa compréhension et de sa collaboration.

Abonnements de ski pour les écoliers

Les personnes qui ont commandé un abonnement de saison pour les Bugnenets-Savagnières peuvent passer, dès maintenant, à l'administration communale afin de le retirer.

Le Conseil municipal

Villeret, le 28 octobre 2013

Pour vous informer concernant Villeret, une adresse à votre disposition 7/7 et 24/24

<http://www.villeret.ch>

admin@villeret.ch